

## La Garantie jeunes s'adapte à tous les jeunes

Principes, organisation et pratiques en Mission Locale

« Les essentiels pour réussir les choix organisationnels 2020 et 2021 »

Propositions issues de la boîte à outils créée en septembre 2020 à partir des travaux du groupe « adaptations GJ » mis en place à la sortie du confinement composé de directions des Missions Locales et d'ARML. Elles portent essentiellement sur les enjeux d'organisation et ont été approuvées par la DGEFP.

Septembre 2020



## CE QUI NE CHANGE PAS : LES PRINCIPES SOCLES

- Garantir le **principe du collectif**, qui est une vraie plus-value au démarrage des parcours.
- Préserver l'alternance entre des temps **collectifs** et des temps **individuels**.
- Aborder l'ensemble des **demandes et attentes des jeunes** dans les domaines de l'accès au logement, à la santé, à la mobilité, aux droits sociaux, à la citoyenneté, ...
- Accompagner la montée en **compétences des jeunes** favorisant leur autonomie dans leur vie quotidienne, dont celles qui pourront être réinvesties dans un projet d'emploi.
- Assurer une **équité d'accès à la Garantie jeunes**, quel que soit le territoire d'habitation des jeunes

... Et la marque de fabrique des Missions Locales: **l'ancrage territorial**



## CE QUI NE CHANGE PAS : LES DEFINITIONS CLES DE LA GARANTIE JEUNES

### Un jeune en Garantie jeunes, c'est :

- Un jeune en **phase renforcée du droit à l'accompagnement, le PACEA**, au cours de laquelle lui est apportée la garantie d'un accompagnement individualisé et d'expériences professionnelles, à travers un parcours dynamique de 12 mois.
- ... à qui est proposé une première période de **mobilisation collective et intensive**, puis des **périodes d'expériences répétées** de mises en situation professionnelle (PMSMP, contrats de travail, volontariat, bénévolat) et de formation,
- ... tout en lui garantissant **une allocation** pour sécuriser financièrement son parcours.

### Une cohorte, ou promotion, c'est :

- un ou plusieurs groupes de jeunes qui démarrent en même temps leurs parcours Garantie jeunes (les jeunes commencent et avancent ensemble).



## CE QUI NE CHANGE PAS : LES DEFINITIONS CLES DE LA GARANTIE JEUNES

### Une équipe dédiée GJ, c'est :

- **l'ensemble des fonctions** de coordination, administrative, d'ingénierie (recherche de partenaires, adaptation des contenus aux situations des jeunes, ...), et d'animation, inhérentes à la Garantie jeunes.
- **une organisation qui s'adapte selon la volumétrie des jeunes accompagnés en Garantie jeunes et l'organisation RH** de chaque Mission Locale.
- **un référent technique GJ**
  - garant de l'accompagnement pédagogique et des parcours des jeunes (un ETP référent unique pour 50 jeunes en moyenne).
  - interlocuteur privilégié des jeunes,
  - contribuant à l'organisation des parcours, de l'animation des temps collectifs et la tenue des entretiens individuels.
- **des professionnels de la Mission Locale qui interviennent selon les thématiques et l'organisation des références internes.**



## CE QUI PEUT CHANGER ... , tout garantissant les conditions d'un accompagnement de qualité!

### ➤ **L'organisation des promotions peut intégrer des temps d'accompagnement à distance**

Une organisation alternant présentiel et distanciel et/ou en constituant des demi-groupes est possible tout au long du parcours pédagogique des 12 mois (planning des temps de regroupements (en présentiel, à distance), entretiens individuels, thématiques et intervenants, activités à mener en autonomie)

### ➤ **L'accompagnement pédagogique de la Garantie jeunes repose sur une équipe, au-delà du « binôme »**

La Garantie jeunes est une modalité d'accompagnement renforcé, intégrée à la Mission Locale, qui s'appuie sur l'ensemble de l'offre de service de la Mission Locale et la mobilisation de ses partenaires, et l'intervention de tout professionnel de l'équipe selon les champs d'expertise



## CE QUI PEUT CHANGER ... , tout garantissant les conditions d'un accompagnement de qualité!

- **La période collective peut prendre des formes différentes dès lors que le cumul des périodes ou séquences en collectif représentera à minima 6 semaines sur les 12 mois d'accompagnement :**
  - Une période collective au démarrage de l'accompagnement de 4 à 6 semaines consécutives.
  - *Ou* une période collective au démarrage de l'accompagnement pendant à minima 2 semaines consécutives suivies systématiquement par l'organisation d'un cycle de séquences individuelles et collectives « à la carte » et de périodes en entreprise.
- **La logique de « l'emploi d'abord » est élargie à la logique d'expériences** permettant l'acquisition de compétences transversales, sociales et professionnelles



## CE QUI PEUT CHANGER ... , tout en garantissant les conditions d'un accompagnement de qualité!

### **1 préconisation tirée des bonnes pratiques des Missions Locales pour organiser la dynamique collective sur 12 mois**

**Le projet fil rouge**, initié lors de la première phase collective, défini par les jeunes. Il peut relever des champs du sport, de l'humanitaire, de la culture ou d'utilité sociale

Les atouts : développement de compétences, cohésion de groupe, redonnent confiance aux jeunes, les sensibilisent au travail en équipe, et contribuent à leur préparation pour un accès réussi au monde de l'entreprise



## CE QUI PEUT CHANGER ... , tout en garantissant les conditions d'un accompagnement de qualité!

### 1 préconisation tirée des bonnes pratiques des Missions Locales pour organiser les temps d'accompagnement Garantie jeunes à distance

Les temps d'accompagnement à distance répondent aux mêmes exigences que l'accompagnement proposé en présentiel. Un accompagnement à distance repose sur :

- La proposition d'un **parcours formalisé**, pour les 2 à 6 premières semaines, mais aussi par une **planification tout au long des 12 mois**
- Des propositions d'ateliers et de séquences **collectives** (ateliers en visio ou audioconférences) et en **individuel**

